

# SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1977-1978

---

Annexe au procès-verbal de la séance du 22 novembre 1977.

## RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

*au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1978, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE,*

Par M. Maurice BLIN,

Sénateur,  
*Rapporteur général.*

TOME III

**LES MOYENS DES SERVICES ET LES DISPOSITIONS SPECIALES**  
(Deuxième partie de la loi de finances.)

ANNEXE N° 26

Services du Premier Ministre.

II. — JOURNAUX OFFICIELS

*Rapporteur spécial : M. Paul JARGOT.*

---

(1) Cette commission est composée de : MM. Edouard Bonnefous, président ; Geoffroy de Montalembert, Paul Ribeyre, Jacques Descours Desacres, Henri Tournan, vice-présidents ; Joseph Raybaud, Modeste Legouez, Paul Jargot, Yves Durand, secrétaires ; Maurice Blin, rapporteur général ; Charles Alliès, René Ballayer, Roland Boscardy-Monsservin, Jean Chamant, René Chazelle, Bernard Chochoy, Jean Cluzel, Marcel Debarge, Henri Duffaut, Marcel Fortier, André Fosset, Jean-Pierre Fourcade, Jean Francou, Gustave Héon, Daniel Hoeffel, René Jager, Tony Larue, Anicet Le Pors, Georges Lombard, Raymond Marcellin, Josy Molnet, Gaston Pams, Louis Perrein, Christian Poncelet, François Schleiter, Robert Schmitt, Camille Vallin.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (5<sup>e</sup> législ.) : 3120 et annexes, 3131 (tomes I à III et annexe 37) et in-8° 770.

Sénat : 87 (1977-1978).

---

Loi de finances. — Journaux officiels.

## SOMMAIRE

---

	<b>Pages</b>
<b>Introduction</b> .....	<b>3</b>
<b>Principales observations du rapporteur et de la commission</b> .....	<b>5</b>
<b>I. — Examen des crédits demandés pour 1978</b> .....	<b>6</b>
<b>A. — Evolution des dépenses ordinaires</b> .....	<b>6</b>
<b>B. — Evolution des dépenses en capital</b> .....	<b>10</b>
<b>II. — Considérations relatives à l'évolution des résultats d'exploitation des Journaux officiels</b> .....	<b>15</b>

---

Mesdames, Messieurs,

La Direction des Journaux officiels constitue une des directions des Services du Premier Ministre. Des crédits inscrits à un fascicule budgétaire distinct lui sont accordés au titre des moyens de fonctionnement et de l'équipement (Services du Premier Ministre. — II. — Direction des Journaux officiels).

La Direction des Journaux officiels a pour mission de composer, d'imprimer et de diffuser les décisions législatives ou réglementaires ou les travaux des pouvoirs publics, de publier les décisions à caractère économique prévues par la loi, de vulgariser les textes législatifs et réglementaires et d'exécuter des travaux pour le compte des administrations.

La structure des Journaux officiels est assez particulière. Une société coopérative ouvrière : « la Société de composition et d'impression des Journaux officiels » exécute les travaux selon les directives qui lui sont données par la Direction des Journaux officiels, l'Etat étant propriétaire des instruments de travail. Au 1<sup>er</sup> juin 1977, les effectifs de la Société de composition et d'impression étaient de 409 agents ; ceux de la Direction de 612 agents.

La production de la Direction des Journaux officiels a nettement progressé en 1976. Ainsi, 186 221 pages ont été composées en 1976 (contre 177 308 en 1975) et 2 092 023 884 pages ont été imprimées en 1976 (contre 1 943 568 600 en 1975). Cette augmentation tient à trois causes :

— l'édition des Lois et décrets a vu son volume et son tirage augmenter ;

— le tirage de l'édition des Débats du Sénat a été porté de 9 500 à 14 000 à partir du 1<sup>er</sup> avril 1976 par suite de l'abonnement à cette édition des communes chefs-lieux de cantons ;

— les brochures (recueils réunissant tous les textes relatifs à un sujet) ont progressé en volume et en tirage.

Cette progression a continué au cours du premier semestre 1977 aussi bien en composition (84 657 pages contre 82 239 en 1976) qu'en tirage (1 091 328 200 contre 920 278 090 en 1976).

Au cours des quatre dernières années, la production a progressé de 14,5 % pour une augmentation de 7 % des effectifs.

*Le montant de la dotation de la Direction des Journaux officiels passe en crédits de paiement de 130,6 millions de francs en 1977 à 142,9 millions de francs en 1978, soit une progression de 9,4 % (+ 45 % en 1976 et + 13,8 % en 1977).*

## **PRINCIPALES OBSERVATIONS DU RAPPORTEUR ET DE LA COMMISSION**

1. Le Comité social devrait bénéficier des mêmes moyens que le Comité d'entreprise.

2. Une révision de la réglementation des annonces légales permettrait une meilleure répartition du plan de charges et une réduction très sensible de la sous-traitance.

3. Le personnel devrait être associé aux études concernant les investissements de modernisation de la Direction des Journaux officiels.

4. Le déficit d'exploitation des Journaux officiels pourrait être réduit par une réévaluation des tarifs et par une meilleure définition du coût des contraintes de service public.

5. La présentation des Journaux officiels devrait être améliorée.

L'examen des crédits demandés pour 1978 permet de formuler des considérations relatives à l'activité de la Direction des Journaux officiels.

### I. — Examen des crédits demandés pour 1978.

La dotation de la Direction des Journaux officiels évolue comme suit :

NATURE DES DEPENSES	CREDITS votés en 1977.	CREDITS prévus pour 1978.
	(En francs.)	
<b>I. — TITRE III. — Moyens des services.</b>		
Personnel .....	1 289 959	1 421 806
Matériel et fonctionnement des services.....	127 293 033	138 275 638
<b>Total .....</b>	<b>128 582 992</b>	<b>139 697 444</b>
Pourcentage d'augmentation par rapport à l'année précédente .....	+ 14,4	+ 8,6
<b>II. — TITRE V. — Investissements exécutés par l'Etat.</b>		
Equipement administratif et divers :		
Autorisations de programme.....	2 638 000	2 504 000
Pourcentage d'augmentation par rapport à l'année précédente.....	— 8,5	— 5
Crédits de paiement.....	2 000 000	3 262 000
Pourcentage d'augmentation par rapport à l'année précédente.....	— 16	+ 63
<b>Total pour les Journaux officiels (en crédits de paiement).....</b>	<b>130 582 992</b>	<b>142 959 444</b>

#### A. — L'ÉVOLUTION DES DÉPENSES ORDINAIRES

L'augmentation de 8,6 % par rapport à 1977 des crédits demandés en 1978 provient en grande partie de la majoration des dotations inscrites au chapitre 34-03 « Matériel d'exploitation » dont le montant passe de 14,2 à 17,1 millions de francs, soit une progression de 20,7 %.

L'évolution d'un exercice à l'autre des deux articles de ce chapitre est la suivante :

ARTICLES		INTITULES	1977	1978		
1977	1978		Crédits votés.	Services votés.	Mesures nouvelles.	Total.
10	10	Exploitation de l'imprimerie..	2 688 024	2 688 024	+ 464 192	3 152 126
20	20	Approvisionnements .....	11 515 700	11 515 700	+ 2 486 576	14 002 276
		<b>Total .....</b>	<b>14 203 724</b>	<b>14 203 724</b>	<b>+ 2 950 678</b>	<b>17 154 402</b>

La progression des dépenses imputées sur ce chapitre — mesure nouvelle n° 01-13-01 (+ 1 414 816 F) — doit permettre de prendre en compte les augmentations intervenues en 1977 (+ 8 %) et prévues en 1978 (+ 6 %).

D'autres mesures ont été prévues au titre des dépenses ordinaires :

— La mesure acquise n° 01-03-01 (+ 86 787 F) vise l'extension en année pleine des mesures de revalorisation des rémunérations publiques ;

— La mesure acquise n° 01-05-03 (+ 865 658 F) doit permettre de faire face à l'ajustement des salaires des ouvriers et employés placés sous le régime de la convention collective de la presse parisienne.

Les augmentations de salaires accordées au personnel en 1977 s'analysent ainsi :

— personnel fonctionnaire : augmentation des personnels de la Fonction publique décidées par le Gouvernement.

— décret n° 77-11 du 7 janvier 1977 : + 2,35 % à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1977 ;

— décret n° 77-397 du 14 avril 1977 : + 1,39 % à compter du 1<sup>er</sup> avril 1977 ;

— décret n° 77-575 du 7 juin 1977 : + 2,46 % à compter du 1<sup>er</sup> juin 1977 ;

— décret n° 77-1029 du 14 septembre 1977 : 2,6 % à compter du 1<sup>er</sup> septembre 1977.

— Personnels placés sous le régime des conventions collectives de la presse parisienne :

— augmentation de 3,50 % à compter du 1<sup>er</sup> avril 1977, sur les salaires ;

— augmentation de 0,11 % sur le calcul des congés d'été et du treizième mois, de 0,18 % sur le calcul des congés d'hiver (étant entendu que seule l'augmentation de 0,11 % du treizième mois sera applicable sur l'exercice 1977) ;

— augmentation de 3,80 % à compter du 1<sup>er</sup> août 1977, sur les salaires ;

— La mesure acquise n° 01-06-04 (+ 1 876 112 F) est destinée à tenir compte du nouveau plafond des cotisations sociales fixé en 1977.

En réponse à une question de votre rapporteur, qui s'était étonné l'année dernière que la dotation du Comité d'entreprise de la Société de composition et d'impression et du Comité social de la Direction ne connaisse aucune augmentation, le Gouvernement a apporté les précisions suivantes :

Dans le projet de budget pour 1978, il est prévu au chapitre 34-04 (composition, impression, distribution, expédition), article 52, action « 01 » Direction des Journaux officiels-Comité social, un crédit de 60 000 F identique à celui du budget voté de 1977. Il a cependant été admis, au cours de la conférence budgétaire du 23 mai 1977 que, lors de l'établissement du budget voté de 1978, une somme de 14 000 F serait transférée de l'article 20 du même chapitre, à l'article 52, portant ainsi la subvention du Comité social à 74 000 F.

Le recours à cette procédure de sous-répartition au sein d'un même chapitre envisagé en 1978 apparaît contestable. Votre rapporteur s'étonne en effet que les économies prévues sur les crédits de l'article 20 n'aient pu faire l'objet d'une évaluation avant la publication du projet de budget pour 1978.

Le montant de la dotation du Comité d'entreprise s'élève en 1978 à 40 000 F auxquels s'ajoute 1 % de la masse salariale qui représente pour l'exercice 1976 386 316 F et qui est estimé pour l'exercice 1977 à 401 000 F.

Votre rapporteur constate une nouvelle fois en le regrettant, que le Comité social qui concerne 612 personnes sur un effectif global de 1 000 ne bénéficie toujours pas de l'application de la législation sur les comités d'entreprises. En effet dans la décision instituant cet organisme, son assimilation à un Comité d'entreprise du secteur privé avait été envisagée. (Accord du 4 juillet 1974.)

— La mesure nouvelle n° 01-13-07 doit permettre de répondre à l'extension des activités informatiques dont on peut dresser un premier bilan.

L'introduction de l'informatique en 1973 à la Direction des Journaux officiels a permis d'atteindre les objectifs suivants :

— *Gestion commerciale :*

Le service informatique prend en charge toutes les commandes après leur codification.

— *Gestion des stocks :*

— *Gestion comptable :*

Au niveau de la vente, tous les états justifiant les débits sont fournis avec les ventilations souhaitées.

A leur arrivée, tous les règlements sont listés et gardés en mémoire jusqu'à leur imputation.

A ce moment, l'ordinateur effectue les raccords de fond, c'est-à-dire signale les « trop » et les « pas assez perçus » et fournit tous les états justificatifs de règlements, ainsi que différents états de contrôle et de statistiques.

— Statistiques :

A la fin de chaque mois, trimestre, année, l'ordinateur fournit deux sortes de statistiques :

— tout d'abord commerciales : les ventes sont analysées en qualité, nombre, montant ;

— ensuite, comptables : les règlements sont présentés par nature, et toutes les sommes restant à percevoir sont analysées par catégorie, mois par mois depuis trois ans.

— Paie :

Depuis 1976, la gestion de la paie est entièrement automatisée. Toutes les semaines, l'ordinateur produit la paie des agents ainsi que les chèques de paiement. Les montants sont cumulés pour la sortie annuelle des états de fin d'année demandés par les impôts et la sécurité sociale et pour le calcul des congés payés.

— Les objectifs pour 1978 :

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 1978, la direction sera dotée d'un nouvel ordinateur acheté en leasing : CII/HB 62/40. Ce nouvel ensemble permettra d'atteindre les objectifs suivants :

— gestion des abonnés : les 150 000 abonnés aux différentes éditions de la direction seront mis sur fichier magnétique qui donnera une mise à jour et une consultation rapide et aisée. L'ordinateur gèrera également la relance des clients (à l'échéance de leur abonnement) et la production des factures et listings nécessaires aux différents services ;

— routage : tous les jours, l'ordinateur sortira les étiquettes (environ 150 000 quotidiennement) dans l'ordre routage 206 soir P. T. T. qui serviront à l'expédition des différentes éditions.

Ces deux opérations commenceront le 1<sup>er</sup> janvier 1978 et la mise en place doit être terminée en juin 1978 (l'analyse est finie et la programmation commencée).

— comptabilité : toutes les opérations comptables citées plus haut seront reprises pour être simplifiées : un fichier magnétique des factures impayées permettant d'envoyer un rappel aux clients dont les factures ne sont pas réglées sera créé ;

— comptabilité analytique : il est également prévu pour le début 1978 un début de comptabilité analytique qui cernera mieux les différents coûts (directs et indirects) de la Direction.

Enfin, toujours au niveau du fonctionnement, une révision de la réglementation des annonces légales, consistant à étaler les publications tout au long du premier semestre, permettrait une meilleure répartition du plan de charges et une réduction très sensible de la sous-traitance qui est passée de 700 000 F en 1976 à 7 800 000 F en 1977.

## B. — L'ÉVOLUTION DES DÉPENSES EN CAPITAL

Le budget prévu par la Direction des Journaux officiels au titre des investissements exécutés par l'Etat connaît, en 1978, une diminution de 134 000 F des autorisations de programmes et une très sensible augmentation des crédits de paiement : + 1 262 000 F.

La diminution de 5 % des autorisations de programme n'aura pas, selon l'Administration, de conséquences sur le plan d'équipement de la Direction des Journaux officiels.

En effet, les investissements indispensables pourront être réalisés (modernisation des méthodes de routage suite à la prise en compte du fichier abonnés par l'informatique — poursuite de l'implantation du procédé offset).

Dans le domaine de la composition, l'année 1978 sera une année de transition avec l'implantation d'un atelier expérimental de photocomposition. La modernisation de ce secteur devrait être accélérée au cours des prochains exercices budgétaires (1979 et 1980).

La progression des crédits de paiement doit permettre le financement des investissements suivants :

### *Matériels :*

Matériels de remplacement : 1 machine à plier et  
mettre sous bandes les journaux ..... 450 000 F.

Cette machine est destinée à remplacer un matériel en service depuis dix-huit ans. Le nouveau matériel permettra en outre l'adaptation de têtes d'étiquetage automatique utilisant les listings d'ordinateur lorsque le fichier des abonnés sera géré par informatique.

Matériels nouveaux : 4 têtes d'étiquetage automatique. 740 000

Ce matériel est indispensable pour équiper les machines d'expédition des journaux qui utiliseront à partir de 1978 des étiquettes d'adressage produites par ordinateur.

**Equipement de laboratoire ..... 350 000**

Afin de pouvoir assurer la fabrication complète des plaques destinées à l'impression offset, il est nécessaire d'acquérir tout le matériel nécessaire à cette fabrication, ce qui supprimera la sous-traitance de cette opération et améliorera le rendement de ce procédé d'impression.

**Microfilmage ..... 100 000**

Dans le cadre du microfilmage des archives, pour libérer des surfaces destinées à l'implantation d'ateliers nouveaux, il est nécessaire de créer un réseau de transmission des commandes aux différents étages du magasin à journaux.

**Machine à expédier les brochures ..... 232 000**

Une seule machine permet à la fois le pliage et la mise sous bandes de bulletins format 24 × 32 centimètres ou l'enchemisage à plat de bulletins et brochures format 14,85 × 21 centimètres. Compte tenu de l'augmentation du chiffre de tirage des éditions traitées sur ce matériel, et pour assurer une sécurité d'expédition, il est nécessaire d'acquérir un deuxième matériel de ce type.

**Atelier expérimental de photocomposition ..... 262 000**

En fonction des conclusions de la Commission chargée d'étudier l'introduction de la photocomposition au *Journal officiel*, il est prévu l'implantation d'un atelier expérimental de photocomposition.

*Travaux :*

**Microfilmage ..... 320 000**

Dans le cadre du microfilmage des archives des Journaux officiels, il est nécessaire d'effectuer des travaux d'aménagement du magasin à journaux (gaine de communication entre étages).

Concernant le plan d'investissements défini en 1977, votre rapporteur a pu constater qu'il avait été sensiblement modifié depuis lors.

Parmi le matériel à renouveler, il était prévu le remplacement des machines suivantes :

- 1 machine à plier les journaux (420 000 F) ;
- 2 transporteurs à journaux pour rotatives (738 000 F) ;
- 1 machine à plier, 4 plis (220 000 F) ;
- 2 scies à plomb (50 000 F) ;
- 1 machine à fondre les filets (80 000 F).

Pour le matériel nouveau, il était prévu l'acquisition de :

- machines à ficeler (120 000 F) ;
- matériel offset pour la fabrication des plaques (70 000 F).

Les travaux envisagés comprenaient :

- le remplacement du standard téléphonique ;
- l'amélioration de la ventilation des ateliers de composition.

Les investissements effectivement réalisés en 1977 sont les suivants :

*Matériels :*

Matériels de remplacement :

1 machine à plier et mettre sous bandes les journaux. 420 000 F

Il s'agit de la poursuite du remplacement du parc des machines à expédier les journaux pour permettre l'utilisation dès 1978 de paravents de routage édités sur l'ordinateur.

1 machines à plier 4 plis..... 226 000

Ce matériel de façonnage remplacera une machine du même type en service depuis plus de quinze ans.

1 massicot droit ..... 130 000

Destiné à remplacer, au service du brochage, un massicot arrivé à bout d'usage.

Matériels nouveaux :

3 têtes d'étiquetage automatiques..... 480 000

Ce matériel est indispensable pour équiper les machines d'expédition des journaux qui utiliseront à partir de 1978 des étiquettes d'adressage produites par informatique.

Matériel de laboratoire offset.....	70 000
Pour éviter la sous-traitance des plaques offset, il est urgent d'équiper un laboratoire de fabrication de ces plaques dans nos ateliers.	
2 lecteurs-reproducteurs de microfilm.....	100 000
Le microfilmage des archives des Journaux officiels est lié à la mise en service de lecteurs reproducteurs pour la photocopie de textes destinés à la clientèle.	
1 presse offset en blanc.....	350 000
Ce matériel est destiné à remplacer du matériel d'impression typographique dans le cadre de la poursuite de l'implantation du procédé offset.	
1 séchoir à flans.....	66 000
L'atelier de clicherie ne dispose que d'un seul séchoir à flans. En cas d'avarie grave sur cet appareil, la sortie du journal serait compromise. Il s'agit donc d'un équipement complémentaire jugé indispensable.	
<b>Travaux :</b>	
Amélioration de la ventilation de l'atelier de composition .....	465 000
Ces travaux ont pour but d'augmenter l'évacuation des vapeurs de plomb produites dans l'atelier de composition et d'abaisser la température moyenne ambiante (hygiène du travail et amélioration des conditions de travail).	
Remplacement du standard téléphonique.....	445 000
L'installation actuelle ne permettait plus d'écouler le trafic minimum indispensable au bon fonctionnement de l'ensemble des services.	
Aménagement du magasin à journaux.....	120 000
Dans le cadre du microfilmage des archives des Journaux officiels, il est nécessaire d'effectuer des travaux d'aménagements du magasin à journaux.	

Installation d'un circuit d'aspiration des rognures dans  
l'atelier du brochage..... 110 000

L'installation de chaînes automatiques de  
façonnage entraîne la mise en place d'un circuit  
spécial d'aspiration des déchets de papier.

Deux raisons peuvent expliquer ces modifications :

- le changement de Direction des Journaux officiels ;
- l'évolution très rapide des techniques d'impression.

Il est regrettable néanmoins que les prévisions d'investissements présentées au Parlement soient ainsi remises en cause.

Votre rapporteur estime souhaitable que le personnel soit désormais associé aux études concernant les investissements de modernisation de la Direction des Journaux officiels comme il est prévu qu'il le soit dans le cadre d'une commission à la mise en place de l'atelier de photocomposition. La Direction pourrait ainsi s'entourer d'avis autorisés tout en assurant une meilleure information au sein de l'entreprise.

La modernisation des techniques d'impression implique le reclassement de certains personnels afin d'assurer le maintien de l'emploi. Toutefois, la volonté de la Direction des Journaux officiels de ne pas augmenter les effectifs compte tenu de cette modernisation ne doit pas interdire toute promotion interne.

Votre rapporteur a été conduit à constater une nouvelle fois l'insuffisance des locaux dont dispose la Direction des Journaux officiels. Il suggère que le projet de surélévation de certains bâtiments de la rue Desaix, établi il y a trois ans, soit pris en compte. Ainsi pourraient être améliorées les conditions de travail du personnel administratif et d'impression et résolus les problèmes de locaux du Comité social et du Comité d'entreprise.

## II. — Considérations relatives à l'évolution des résultats d'exploitation des Journaux officiels.

La Direction des Journaux officiels connaît depuis plusieurs années un déficit d'exploitation croissant. Si l'on considère le total des crédits budgétaires consommés et celui des recettes versées au Trésor, les résultats d'exploitation pour les années 1972 à 1976 sont les suivants :

ANNEES	RECETTES versées au Trésor.	DEPENSES	DEFICIT d'exploitation.
1972 .....	34 998 629,66	51 937 622,46	— 17 938 992,80
1973 .....	34 681 731,96	62 953 758,07	— 28 272 026,11
1974 .....	46 573 132,88	81 884 703,56	— 35 311 570,68
1975 .....	61 127 223,78	102 320 307,24	— 41 193 083,46
1976 .....	62 161 678,55	113 155 949,81	— 50 995 271,26

Le déficit prévisible pour 1977 s'élèverait à environ 66 000 000 F. Plusieurs raisons permettent d'expliquer ces mauvais résultats :

— le montant du prix des abonnements et de la vente au numéro.

La dernière augmentation a été effectuée le 1<sup>er</sup> janvier 1958 par le décret n° 57-1370 du 31 décembre 1957. En 1976 et 1977, les mesures de stabilisation des prix destinées à la lutte contre l'inflation n'auraient pas permis une augmentation des prix des services publics et particulièrement de celui des publications au *Journal officiel*.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1967, le prix de vente au numéro de la plupart des éditions a été, pour des raisons de simplification de la comptabilité, fixé uniformément à 0,50 F (bien inférieur à leur prix de revient) alors que le prix de la plupart des quotidiens est actuellement de 1,30 F ou 1,40 F, voire 1,50 F et ils n'équilibrent leur budget que grâce à la publicité qui n'existe pas au *Journal officiel*. Il semble donc nécessaire de procéder à une augmentation de ces tarifs.

Une autre anomalie concerne le prix de vente des documents de l'Assemblée Nationale et du Sénat qui en assurent l'impression et dont une partie est rétrocédée au *Journal officiel* pour les abonnements et la vente au numéro, suivant un prix à la page fixé par elle. Ces documents sont mis en vente par le *Journal officiel* au prix unitaire de 0,50 F comme les autres éditions, et lorsqu'il s'agit de documents volumineux, cette administration subit une perte considérable. A titre d'exemple, le document n° 3000 concernant le rapport d'information de la Commission des Affaires culturelles, familiales et sociales, sur la réforme de la Sécurité sociale, mis en vente au prix unitaire de 0,50 F, alors qu'il a été facturé à 15 F l'exemplaire par l'Assemblée Nationale, soit une perte de  $14,50 \times 3\,400$  exemplaires = 49 300 F pour le *Journal officiel*, pour ce seul rapport.

— le prix des annonces publiées au *Journal officiel*, au *Bulletin des Annonces légales obligatoires* et au *Bulletin officiel des Annonces commerciales*.

La dernière augmentation de ces tarifs a été fixée par le décret n° 74-363 du 2 mai 1974 et applicable à compter du 15 mai 1974. La Direction des Journaux officiels fera dès qu'il sera possible de nouvelles propositions au Ministre de l'Economie et des Finances.

Actuellement, le prix d'une ligne des annonces judiciaires et légales est de 9 F pour la Direction des Journaux officiels et de 16 F dans le département de la Seine. Les annonces du *Journal officiel*, du *Bulletin officiel des Annonces commerciales*, du *Bulletin des Annonces légales obligatoires* et du *Bulletin officiel des Annonces des Marchés publics*, comportent vingt prix différents pour des lignes comportant le même nombre de caractères. Ces tarifs devraient être uniformisés et réévalués.

Compte tenu de sa mission de service public, le *Journal officiel* ne peut espérer équilibrer son budget par la seule vente de ses productions et les ressources de sa publicité, comme le fait la presse, mais *il devrait pouvoir réduire très sérieusement le déficit sans porter atteinte à sa mission.*

Pour ce faire, l'instauration d'une comptabilité analytique a été mise à l'étude, dans la perspective de la création éventuelle d'un budget annexe, suivant le référé n° 3256 du 13 novembre 1975 de la Cour des Comptes qui dit, page 2 :

« S'agissant des brochures et des codes, la Direction des Journaux officiels peut difficilement fixer un prix de vente en rapport avec un prix de revient. »

« En effet, le calcul de ce dernier ne peut être opéré, faute d'une comptabilité analytique d'exploitation. La tenue d'une telle comptabilité permettrait de mieux connaître le prix de revient et de réduire les erreurs dans les prévisions de dépenses... »

Le référé poursuit :

« Sans méconnaître le caractère particulièrement accentué de la mission de service public dévolue à cette Direction, qui explique son rattachement au Secrétaire général du Gouvernement, on peut s'interroger cependant sur l'intérêt que pourrait présenter pour elle une certaine autonomie financière qui conduirait :

« — à lui donner une plus grande liberté dans la fixation du tarif de ses publications et des annonces ;

« — à autoriser l'affectation des recettes aux dépenses, de manière à pousser au développement des ventes et à l'amélioration de la productivité ;

« — à rechercher un meilleur équilibre des budgets annuels en cas de déficit ; celui-ci serait couvert par l'Etat mais seulement pour ce qui concerne les « sujétions exceptionnelles » imposées par le Gouvernement.

« — enfin, elle permettrait au Parlement et aux organes de contrôle de mieux apprécier les dépenses, les recettes et les résultats de l'exercice, grâce à une présentation budgétaire plus claire.

« Sans doute, le moyen de concrétiser ces orientations serait, semble-t-il, de mettre à l'étude l'institution d'un budget annexe des Journaux officiels, à l'exemple de ce qui a été déjà fait pour l'Imprimerie nationale, ou à tout le moins l'ouverture d'un compte de commerce.

« Quelle que soit la solution retenue, cette réforme ne saurait avoir son plein effet que si, en même temps, était accrue la marge de manœuvre de la Direction des Journaux officiels pour la fixation de ses tarifs et définies avec précision les sujétions exceptionnelles dont le coût serait remboursé par l'Etat (par exemple : la parution d'un numéro du *Journal officiel* Lois et Décrets le lundi, l'impression en extrême urgence de documents ou de livres blancs volumineux, l'augmentation exceptionnelle de la fréquence des éditions d'une brochure lorsque ces différentes mesures ont été imposées par le Gouvernement) ». Fin de citation.

Dans cette perspective, une étude complète de la réévaluation des tarifs des Journaux officiels et du coût des contraintes de service public pourrait être faite par une commission *ad hoc* désignée par le Premier Ministre, Ministre des Finances, dès la mise en place de la comptabilité analytique. Il serait possible alors de définir le prix de revient de chaque publication.

Ci-joint un tableau donnant le déficit de chacune des publications et le pourcentage de ce déficit dans le déficit général.

**Pourcentage des prix de revient de chaque édition par rapport au déficit (année 1976).**

EDITIONS.	DEPENSES de composition.	DEPENSES de tirage.	TOTAL a + b.	POUR- CEN- TAGE Edition c.	AUTRES frais pourcentés.	DEPENSES totales c + e.	RECETTES	RESULTATS f - g.	POUR- CEN- TAGE
	(a)	(b)	(c)	(d)	(e)	(f)	(g)	(h)	(i)
Lois et décrets.....	2 458 539	3 795 214	6 253 753	28,25	25 798 163	31 961 916	3 163 740	- 28 798 176	- 46,5
Débats Assemblée Nationale...	1 975 505	807 218	2 782 723	12,6	11 466 296	14 249 019	244 897	- 14 004 122	- 22,7
Débats Sénat .....	1 007 246	410 608	1 417 854	6,4	5 824 150	7 242 004	196 283	- 7 045 721	- 11,5
Documents Assemblée Natio- nale .....	»	997 078	997 078	4,5	4 095 106	5 092 184	105 180	- 4 987 004	- 8,2
Documents Sénat .....	»	338 365	338 365	1,5	1 365 035	1 703 400	75 692	- 1 627 708	- 2,6
Documents administratifs .....	679 431	106 118	785 549	3,5	3 185 082	3 970 631	48 954	- 3 921 677	- 6,3
C. E. S. ....	176 100	56 775	232 875	1,05	955 524	1 188 399	65 024	- 1 123 375	- 1,8
B. A. L. O. ....	2 485 844	236 360	2 722 204	12,3	11 193 289	13 915 493	12 717 055	- 1 198 438	- 1,9
B. O. D. A. C. ....	4 351 834	849 491	5 201 325	23,5	21 385 552	26 586 377	28 466 647	+ 1 879 770	+ 3
B. O. S. P. ....	81 625	62 640	144 265	0,65	591 515	735 780	139 040	- 596 740	- 0,9
B. M. P. ....	405 352	81 305	486 657	2,2	2 002 052	2 488 709	510 059	- 1 978 650	- 3,1
B. D. M. R. ....	57 824	14 100	71 924	0,32	291 208	363 132	43 441	- 319 691	- 0,5
R. T. A. ....	»	7 875	7 875	0,03	27 301	35 176	33 899	- 1 277	- 0
T. I. G. ....	41 400	294 060	335 460	1,5	1 365 035	1 700 495	410 684	- 1 289 811	- 2,1
Brochures .....	123 096	257 040	380 136	1,7	1 547 039	1 927 175	5 083 003	+ 3 155 828	+ 5,1
			22 158 043	100	91 002 350	113 160 390		- 66 892 390	- 108,1
								+ 5 035 598	+ 8,1
								- 61 856 792	- 100

Colonne e : définition des « autres frais » : imprimerie (imposition, électriciens, mécaniciens) ; services techniques (personnel et fournitures) ; services administratifs ; charges sociales.

Colonne f : le total est le budget de fonctionnement.

La Commission des Finances a examiné les crédits de la Direction des Journaux officiels dans sa séance du 20 octobre.

M. Edouard Bonnefous, président, a attiré l'attention de la commission sur la présentation défectueuse des Journaux officiels.

M. Descours Desacres a souhaité la création d'un compte de commerce pour retracer les opérations de la Direction des Journaux officiels.

*Sous le bénéfice des observations contenues dans le présent rapport, votre Commission des Finances, dans sa majorité, soumet à l'appréciation du Sénat les crédits demandés pour 1978 par la Direction des Journaux officiels.*